UN LIBRARY
OCT 5 1980
UN/SA COLLECTION

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE

Distr.
GENERALE

S/14218
14 octobre 1980
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 13 OCTOBRE 1980, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DU LIBAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à ma lettre du 3 octobre 1980 dans laquelle je m'élevais contre les actes d'agression commis par Israël et contre ses violations des dispositions des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Accord d'armistice, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur les activités poursuivies par ce pays en territoire libanais.

Des rapports récents reçus par mon gouvernement confirment le fait qu'Israël érige une nouvelle clôture dans le secteur du village d'Aadeisse, de sorte que la zone située au sud de celle-ci se trouve entièrement placée sous contrôle israélien et que la frontière internationale est effectivement déplacée vers le nord.

Par ailleurs, l'armée israélienne entreprend actuellement la construction de "routes de patrouilles" dans ce même secteur et a établi des positions militaires israéliennes fixes, procédant à cette fin à d'importantes modifications topographiques.

Mon gouvernement souhaite également appeler votre attention sur le fait que les observateurs de l'Organisation des Nations Unies ont été soumis ces jours derniers à de continuels actes de harcèlement qui avaient visiblement pour objet de les empêcher de rapporter les violations susmentionnées.

Tout en protestant de la manière la plus énergique contre ces violations persistantes, mon gouvernement juge impérieux qu'une réunion de la Commission mixte d'armistice soit convoquée pour examiner la situation, conformément à l'Accord d'armistice et aux résolutions du Conseil de sécurité qui réaffirment cet accord. Nous estimons de la plus haute importance que des mesures soient prises pour mettre immédiatement fin aux violations susmentionnées et pour permettre à la FINUL et à l'ONUST de s'acquitter librement et pleinement de leur mandat.

Je vous serais obligé, Monsieur le Président, de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité au titre du point intitulé "La situation au Moyen-Orient".

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Ghassan TUENI

80-24385